N° 263. CINQ CENTIMES Lundi 10 Juin 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 55.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX, TOURCOING aux bureaux du Journal, à PARIS à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15, et à BRUXELLES, dans toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, chez MM. A. GROSJEAN et ITE, boulevard Anspach et 3, rue des Tanneries.

TÉLÉPHONE

LA LOI MILITAIRE

Deux fois déjà, la loi militaire a fait la navette entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg. De part et d'autre, on s'est fait des concessions sur les points essentiels.

Le Sénat a admis le service de trois ans, qui rencontrait de la part de beaucoup de membres, une vive résistance. Il a admis le principe du service obligatoire pour tout le monde, et la suppression du volontariat qui, tel que l'avait établi la loi de 1872, était une échappatoire par laquelle, à la plupart des jeunes gens de condition, un peu aisée pouvaient se soustraire aux obligations militaires.

La Chambre a, de son côté, admis le rétablissement de la seconde portion du contingent et le renvoi dans leurs foyers après un an de service, des hommes que le sort a désignés, et elle a également accepté que les séminaristes fussent classés, en temps de guerre, dans les services auxiliaires et non dans les rangs de la combattants.

L'entente s'était établie entre les deux Chambres sur les questions principales, il se mêlait qu'une transaction fût facile à établir sur les deux ou trois points qui restent litigieux. Il n'en a rien été. Dans *sa dernière délibération, le Sénat a simplement* rétabli le texte qu'il avait précédemment voté, de même que la Chambre avait auparavant, rétabli son texte primitif et repoussé celui du Sénat.

Depuis que la loi a été renvoyée au Palais-Bourbon, les esprits paraissaient excités On parlait volontiers de se refuser à toute concession nouvelle, de rétablir simplement le texte contesté, déjà rejeté deux fois par le Sénat, et de laisser à cette assemblée la responsabilité d'un nouveau refus.

Après réflexion, ces dispositions belliqueuses se sont calmées. On a pensé qu'il n'était peut-être pas d'une politique bien sage de prolonger le conflit entre les deux Assemblées et de jeter de nouveaux germes de division dans le parti républicain. Que l'avortement de la réforme militaire fût imputable au Sénat ou à la Chambre, c'étaient toujours la République et le régime parlementaire qui en portaient la responsabilité, puisque le parti républicain dispose de la majorité au Luxembourg comme au Palais-Bourbon.

Le règlement de la Chambre et celui du Sénat ont prévu le cas où le conflit ne se résoudrait pas dans les délibérations séparées; ils autorisent alors la délibération en commun des deux commissions. Jusqu'ici cette procédure exceptionnelle n'a pas été appliquée et les conflits se sont résolus. Mais, cette fois, il semblait que chacune des deux Assemblées fut arrivée aux dernières limites des concessions qu'elle fût disposée à consentir, et c'était bien le cas de faire une dernière tentative. La commission de la Chambre a pris l'initiative de cette délibération commune. La Chambre a approuvé cette proposition, et le Sénat y a également adhéré.

Nous voulons donc espérer que nous touchons au terme de ce long débat, et que la question militaire se trouvera réglée avant la fin de la législature.

UN VIEUX RÉPUBLICAIN.

FÊTE FÉDÉRALE

DE

L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE

Arrivée des gymnastes tchèques

Hier matin à 10 h. 50 les Sokols sont arrivés à la gare de l'Est où les attendait de la colonie tchèque de Paris et une délégation de l'Union des Sociétés de gymnastique de France. On sait qu'un ordre incroyable du ministère autrichien vient d'interdire aux Sokols hongrois a enjoint, il y a déjà une huitaine de jours, aux gymnastes tchèques de ne pas se rendre à Paris. En dépit de cette défense ridicule et arbitraire, 86 Sokols ont tenu à participer à la grande fête fédérale de Vincennes.

A l'arrivée de ces courageux amis de la France, les vivats et les applaudissements retentissent sur le quai de la gare, la colonie tchèque qui a déployé son drapeau national en complète au devant des voyageurs; les dames, très nombreuses, jettent des fleurs à leurs compatriotes.

En même temps, M. Bachelay, représentant l'union des sociétés de gymnastique, souhaite rapidement la bienvenue à ses confrères; il les remercie au nom des sociétés et au nom de la France de leur sympathie qui s'est affirmée d'une manière significative lors des derniers incidents.

Les tchèques qui, pour la plupart ne comprennent pas le français, répondent par les cris multipliés de « Vive la France! Vive la République! » De chaque côté l'émotion est très vive, et rarement nous avons assisté à une réception aussi chaleureuse, aussi sincère de patriotisme et d'entraînement.

Les gymnastes tchèques se sont rendus ensuite au polygone de Vincennes où ils *se sont installés dans les tentes qu'on* leur avait préparées.

Ils prendront part, comme nous l'avons dit, aux exercices de dimanche et de lundi prochain, mais ils auront la tristesse de ne pas pouvoir déployer le drapeau de leur patrie; ainsi l'a exigé le caprice de leur gouvernement.

Le campement des gymnastes

Le terrain mis par l'administration militaire à la disposition des sociétés de gymnastique mesure près de 150,000 mètres carrés. C'est là qu'a été établi un véritable camp pour les onze ou douze mille jeunes gens qui vont venir de Paris et des départements.

Douze rangées de tentes, à raison de soixante par rangée, forment le campement qui se trouve situé à droite, si l'on s'adosse au glacis du fort de Vincennes.

Du côté opposé s'élèvent les cantines installées dans quatre baraques mesurant chacune 140 mètres de long sur 20 de large.

Derrière ces baraquements s'étend le terrain de manœuvres. Des tribunes destinées aux spectateurs sont aménagées sur trois des côtés de ce vaste rectangle.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 juin. — Les ministres se sont réunis, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Thévenet, garde des sceaux, a soumis à la signature de M. le président de la République, un décret aux termes duquel M. Schnerb, ancien préfet, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Les ministres se sont ensuite entretenus du projet relatif aux travaux de la Basse Seine.

M. Rouvier, ministre des finances et M. Yves Guyot, ministre des travaux publics ont été chargés de déposer les *amendements ou modifications qui ont été présentés à la commission des finances du Sénat.*

Quant à la *Gazette de France*, la Cour a condamné M. de Beaurepaire-Louvagny à un mois de prison et 500 fr. d'amende, M. Lacaze à 500 fr. d'amende, aux frais de l'insertion dans cinq journaux de Paris et des départements et les membres du Conseil d'administration, 1,000 fr. de dommages-intérêts.

Est venu ensuite le *Gaulois*. La Cour a condamné Moine, gérant, Meyer, directeur, de Beaurepaire Louvagny, auteur d'une lettre publiée par le journal, chacun à 500 fr. d'amende et solidairement à 1,000 francs de dommages intérêts.

De plus, ils sont condamnés aux frais d'insertion de l'arrêt dans cinq journaux *dans la province que de Paris.*

Chambre des Députés

Séance du 8 Juin

Présidence de M. MÉLINE

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le comte de Mun répond à M. Jules Ferry. Il parle d'écoles sans Dieu, de franc maçonnerie, de liberté des pères de famille.

M. Lockroy. — Avec le clergé, il faut dominer ou être dominé. M. Jules Ferry demande à l'Eglise sa tolérance, comme si l'Etat pouvait traiter d'égal à égal, avec une association quelconque.

Il termine en déclarant qu'il ne cessera de lutter pour obtenir la résiliation complète du traité de concordat.

M. Amagat dit que M. Ferry expie aujourd'hui ses fautes et ses attentats contre la liberté.

M. Clémenceau trouve bien imprudentes les propositions de M. Ferry à la droite Chacun a pu voir l'accueil qu'elles ont reçu.

Parlant des conditions de paix offertes par M. Jules Ferry, il demande quelle sorte que la République perdrait à en vite d'un côté ce qu'elle donnerait de l'autre.

M. Clémenceau continue en disant : nous connaissons les concessions de M. Ferry aux catholiques; quelles sont donc celles consenties par ceux-ci.

Pour la première fois peut-être on ose mettre sur le même pied d'égalité la France et l'Eglise. Nous qui respectons la liberté de conscience, quelle attitude devons-nous tenir devant le pouvoir de l'Eglise?

Devons-nous résister?

Oui.

Notre pays a la croyance, mais il a horreur du Gouvernement des curés (Applaudissements répétés par toutes les gauches.)

Chercher à concilier l'Eglise catholique par des concessions est une chimère; rien ne désarme l'Eglise, mieux vaut la guerre, c'est plus franc et c'est certain.

D'ailleurs, les électeurs ne suivraient pas M. Ferry, il n'y a pas d'arrangement possible parce que l'Eglise veut tout.

La paix est désirable, mais c'est impossible entre l'Eglise qui revendique la domination universelle et la démocratie qui veut affranchir les esprits. Il faut en prendre son parti et sans cesse en lutte l'un contre l'autre.

Il ne faut pas demander à l'Eglise sa tolérance mais lui imposer l'obéissance aux lois. (Applaudissements à gauche). La seule condition de paix est la suprématie de l'Etat sur l'Eglise.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 6 h. 10.

LA HAUTE-COUR

Grave incident

Le dépouillement des papiers provenant des saisies opérées jeudi, a mis le président de la commission d'instruction dans la nécessité d'ordonner la comparution immédiate d'un officier général pour fournir des explications sur sa participation à des actes d'un caractère très suspect et compromettant aussi, très grave, ment, le général Boulanger.

Les explications n'auraient été rien moins que satisfaisantes, et la commission se serait ajournée pour discuter la décision à prendre.

LES DIFFAMATEURS

De M. Quesnay de Beaurepaire

Paris, 8 juin. — On se rappelle qu'à l'égard de la plupart des journaux pour *suivis en diffamation par M. Quesnay de* Beaurepaire, comme simple particulier, le tribunal correctionnel s'était déclaré incompétent.

Statuant sur l'appel interjeté de cette décision, par M. Quesnay de Beaurepaire, la cour vient de rendre un arrêt par lequel le jugement qui concerne la *Presse* est infirmé.

Quant à l'*Intransigeant*, procès dans lequel sont impliqués MM. Rochefort, Delpierre, gérant, et la Société Rochefort et Cie, elle a condamné M. Rochefort et Delpierre à huit jours de prison, 200 fr. d'amende et 500 francs de dommages-intérêts.

Et ce qui concerne le *Triboulet*, M. Pulle, gérant, et M. de Bonnefond, la cour condamne chacun des prévenus à un mois d'emprisonnement, 500 francs d'amende, aux frais de l'insertion dans cinq journaux, soit de Paris, soit des départements, et à 1,000 francs de dommages-intérêts.

M. GILLY PRISONNIER

Paris, 7 juin. — M. Gilly a été à 6 heures se constituer prisonnier à Ste Pélagie.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

LE CRIME D'ALBERT BRIDGE

Découverte de nouveaux membres humains. — Renseignements recueillis par la police. — L'identité de la victime.

Londres, 8 juin. — On a encore découvert hier des membres humains appartenant au cadavre de femme qui occupe *tout Londres depuis quelques jours.*

Une jambe droite a été trouvée par une bohémienne, près de Wandsworth bridge, sur l'une des rives de la Tamise. Cette jambe était enveloppée dans une étoffe de couleur brune, semblable à celle remarquée dans le paquet trouvé près d'Albert bridge.

Après un examen médical, il a été reconnu que la jambe appartenait au même cadavre.

Un peu plus tard, une jambe gauche et un pied de femme ont été trouvés dans les environs de Limehouse. Ces restes étaient également enveloppés dans un morceau de la même étoffe déjà reconnue.

La police continue à recevoir de toutes parts des lettres et communications se rapportant au crime. Un grand nombre de personnes ayant peur, qui un parent, qui un ami, écrivent pour demander des renseignements ou fournir des éclaircissements.

Un constable du Hertfordshire a fait une communication à la police, déclarant que la femme assassinée pourrait bien être sa *Dévastation* le *Redoutable*, le *Duguesclin*, le *Bayard*, l'*Amiral Baudin*, le *Milan*, le Condor et la *Dragonne*.

DERNIÈRE HEURE

ARRESTATION

D'un sous-intendant militaire

Paris, 8 juin. — M. Reichert, sous intendant militaire détaché au ministère de la guerre, a été arrêté vers 10 heures et demie à la prison militaire du Cherche Midi, en vertu d'un mandat de dépôt décerné par la Haute-Cour.

On croit avoir mis la main sur la grande majorité des lettres adressées au général. C'est en quelque sorte un bureau de réception qui a été découvert. Elles étaient enfermées dans un coffre appelé cantine d'officier et dans un coffre en fer si lourd qu'il a fallu trois hommes pour le mouvoir. Un serrurier a été réquisitionné pour l'ouvrir.

Parmi les lettres saisies, plusieurs sont enfermées dans un carton vert portant l'étiquette « pièces importantes ». Un captain sur lequel le secrétaire de Boulanger inscrivait les instructions quotidiennes du général, est également entre les mains de la justice.

Paris, 8 juin. — L'arrestation de M. Reichert est motivée par l'affaire des *marchés militaires dans lequelle il s'aurait* été que le représentant du général Boulanger, chargé du service de la guerre. Tous deux seraient accusés de concussion, justiciables en cour d'assises.

On dit que plusieurs autres personnes seraient impliquées dans les affaires connexes avec Boulanger.

QUATRE-VINGT-NEUF

7 JUIN

Les Communes ont décidé de travailler sans désemparer au règlement; le dimanche même elles tiennent séance. Presque tous les députés sont à leur place. M. Dupont read compte de ce qui s'est passé la veille à la conférence des commissaires conciliateurs. La lecture du procès-verbal a tout d'abord donné lieu à une vive discussion, les membres de la noblesse ont protesté contre l'appellation de Communes, donnée au Tiers; l'un cet prétendu qu'elle était impropre et non justifiée; les commissaires ont déclaré qu'ils ne signeraient les procès-verbaux que lorsque les deux commissaires seraient disparu. De leur côté, les délégués du clergé ont aussi refusé de signer le procès-verbal, prétexiant qu'ils n'avaient point reçu de pouvoirs.

On a continué l'examen des faits; les commissaires du Tiers ont développé une série d'arguments de grande force et d'une telle justesse que messieurs de la noblesse ont déclaré ne vouloir point répondre

Ceux qui avaient, malgré toutes les apparences, conservé quelque espoir sur l'issue des conférences, commencent à être singulièrement désillusionnés. Il n'est plus possible de douter; de mauvaise volonté de la noblesse, son foi entièrement à vouloir maintenir un ordre de choses que condamnent la raison et la justice, l'attitude équivoque, embarrassée du clergé, le désir bien résolument arrêté de Tiers, de ne rien entreprendre qui ne soit absolument conforme aux vœux du royaume, empêchent la réunion de tout plan de conciliation.

La situation commence à être très tendue; à Paris, dans les assemblées des électeurs, qui continuent à se tenir, on discute vivement, les têtes sont surexcitées On est d'avis qu'il faut recourir aux moyens extrêmes. On s'étonne même de la lenteur des Communes; on voudrait qu'elles fissent preuve de plus d'énergie et d'audace; *de toutes parts on les engage à se* constituer en chambre nationale, et cette idée compte parmi les députés de nombreux partisans.

En attendant, on discute toujours le règlement provisoire. Sur la proposition d'un membre, on décide de former trente bureaux, et comme il est essentiel de ne pas placer dans le même bureau plusieurs députés de la même province pour ne pas laisser subsister de trace d'esprit local, on composera le premier bureau du premier département inscrit sur la liste au 2 e, le deuxième du 21 e, député au 1re, etc., etc.

MANŒUVRES NAVALES A TOULON

L'Escadre de la Méditerranée. — Sa composition

L'escadre d'évolutions, en vue des Salines d'Hyères, se prépare à des manœuvres importantes, et attend *d'un moment* à l'autre l'attaque des torpilleurs, dont le départ de Toulon a été tenu caché.

Le *Milan*, le *Condor* et la *Dragonne* font alternativement le service d'éclaireur.

Hier, ce dernier bâtiment s'est échoué à l'évolution trop près de terre, mais il a été immédiatement renfloué sans avarie sérieuse. il a continué son service.

L'escadre est composée de onze bâtiments : l'*Amiral Duperré*, le *Courbet*, la

LES FÊTES DU DENIER

M. ANTOINE A LILLE

La première journée des fêtes du Denier des Ecoles laïques, qui a obtenu un très grand succès, fait bien augurer des deux autres journées.

A partir de cinq heures de l'après-midi, la rue et la place de la Gare étaient absolument noires de monde attendant l'arrivée de l'Aux Bouvart, député de Metz, sous la présidence de qui devait être donnée le soir la fête patriotique, organisée par le *Denier*.

Sur les quais de la gare attendaient MM. Bouvart, président du comité du Denier, les membres du comité, les délégués des Alsaciens Lorrains, ayant à leur tête M. Thévenin, avocat, de l'*Union patriotique de France*, président M. Delaporte, de l'*Union des Etudiants de l'Etat*, président M. Lesage, de l'*Institut industriel* de Lille, de l'*Union Française de la Jeunesse*, président M. Paillot, et un nombre considérable de curieux.

Le train qui devait amener M. Antoine en gare de Lille, à 5 h. 29, a eu un retard de 45 minutes. La foule n'en prend pas moins patience, augmentant sur les quais et dehors, d'instant en instant.

L'arrivée

Le train de Paris entre en gare à 6 h. 15. M. Antoine en descend, accompagné de M. Leroy, publicite, venu pour remplacer M. Hubbard, objet, empêché par une maladie, et de quelques amis.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 4

LA Fiancée de Marceau

PREMIÈRE PARTIE

Il se trompait. Ce n'était que la fin d'un monde.

Les deux officiers prirent congé l'un de l'autre en se saluant de leur grade.

— A bientôt, commandant!

— Au revoir, capitaine.

V

LA PERMISSION REFUSÉE

Avant d'expédier l'affaire du sergent Larivière, maintenant capitaine adjudant-major, Marceau avait envoyé à l'une de ses compagnies l'ordre de s'emparer de toutes les portes.

Il ne lui restait donc plus qu'à se porter, avec le gros de son bataillon, en avant de la porte Chaussée, transformée en grand'garde d'observation, pour éviter les surprises de nuit.

Ayant quatre bonnes heures de jour devant lui, sûr que les portes étaient fermées et que la consigne donnée par Beurepaire serait observée, Marceau crut pouvoir disposer de quelques minutes pour lui-même.

En amoureux qu'il était, il lança son cheval dans la rue Mazelle, à la recherche de la maison du syndic des clouteurs, qu'il se fit indiquer.

Sous prétexte de politesse, il avait hâte de rendre une visite d'amour!

Mais il sonna vainement; personne ne répondit.

Un voisin charitable l'avertit que tout le monde « même les dames » était sorti.

Marceau s'en alla avec la perspective d'une nuit passée à l'*avancée*, sans avoir vu sa fiancée.

Comme il débouchait sur la place Sainte-Croix, où son bataillon avait formé les faisceaux, il vit une mère embrassant un volontaire, une sœur sautant au cou de son frère, et il murmura joyeusement :

— La voilà!

Son regard d'amoureux lui avait fait distinguer sa fiancée au milieu de cent groupes de Verdunois venant reconnaître des parents ou des amis dans le bataillon.

Dans sa comparaison mythologique (style Barrère), Marceau s'était trompé; Mlle Martin ne ressemblait pas à Vénus, mais à Diane.

Elle était grande, svelte, élégante; elle avait une grâce fière, timide, un peu farouche; son profil se découpait avec une pureté exquise, comme dans une médaille antique ou dans un groupe de Canova. Elle aurait eu trop grand air et eut glacé l'affection autour d'elle, sans ses cheveux blonds, qui adoucissaient l'expression imposante des yeux bleus, sans ses yeux bleus empreints de tendresse, sans le sourire caressant d'une bouche dont les lèvres faisaient songer aux cerises mûres.

Et puis, elle avait seize ans et elle était naïve, ingénue, candide. Elle croyait certainement aimer Marceau, comme elle aimait son frère.

Celui-ci, simple volontaire, ressemblait beaucoup à sa sœur; mais chez lui, les traits étaient accentués par la mâlesse du dessin. Moralement et physiquement on pouvait le définir un Saint-Just soldat.

Même port de tête altier, comme si la pensée s'élançait sans cesse vers un idéal supérieur; même austérité de mœurs et même pureté de fanatisme, puisées dans un amour ardent et jaloux pour l'idée républicaine, en quelque sorte divinisée. Le beau, froide, rigide, où aurait pu dire implacable, de ce jeune homme était de celles qui attirent invinciblement les femmes; mais pas une n'avait réussi à détourner son attention du culte qu'il avait voué à la Révolution.

C'était une âme droite, haute, éprise de justice absolue, dévouée jusqu'à la mort pour les autres et pour soi.

Gilbert Martin était de ceux qui sont fatalement destinés à devenir les martyrs de leur cause.

Mme Martin savait que son fils s'était engagé dans le bataillon de Marceau, son ami; elle accourait, apprenant que ce bataillon venait d'entrer dans la ville.

Tout d'abord elle avait hésité.

Elle, bourgeoise, aller s'aventurer au milieu des soldats avec sa fille!

Pas une dame, pas les caillettes et les grandes dames qui se moquaient du « qu'en dira-t-on? »

Mais ces volontaires ne ressemblaient en rien aux soldats du roi.

Ils étaient les enfants de la Nation!

Hier encore, assis au foyer de la famille, *soldats en réjouissant*, ils respectaient les jeunes filles, honoraient les mères; et les femmes de Verdun l'avaient tout aussitôt compris :

Mme Martin était allée avec sa fille, se jeter dans les bras de son fils.

Elle lui avait dit, en lui tendant les deux mains et en le regardant avec orgueil, car c'était un magnifique soldat :

— Tu vas venir! Ton oncle, les tantes, l'ami Salmon, ton cousin Guy, tout le monde dînera chez nous ce soir!

— Mais, ma mère, ma mère...

Gilbert froidement...

— Et mon père?

La mère, avec un peu d'embarras :

— Mais, mon ami, ton père sera enchanté de te revoir.

Gilbert eut un sourire triste.

— Allons vîtes! dit la mère.

— Il faut une permission! dit-il. Nous sommes consignés ici.

— La permission, je la donne! dit une voix.

C'était celle de Marceau.

Il venait d'arriver et saluait les dames.

Gilbert, se raidissant, dit avec fermeté :

— Tu n'as pas le droit, citoyen commandant de me donner cette permission.

— Pourquoi? demanda Marceau.

— Parce que j'suis ton ami. Parce que nous sommes tous obligés ici par la discipline, parce que les capitaines, sur ton ordre, on refusé à tous de quitter la place. Si tu fais exception pour moi, il faudra, pour être juste, donner licence à tout le monde.

Marceau serra la main de Gilbert et dit d'une voix haute et claire :

— Tu as raison, citoyen!

Il leva son épée, signal aux tambours de battre le rappel.

Puis il conduisit les deux dames hors de la cohue, pendant que les soldats couraient aux faisceaux.

Son ordonnance lui amena son cheval; il prit congé, sauta en selle et, se penchant, il dit à Mlle Martin :

— Je vous l'enverrai le plus tôt possible.

Il enveloppa Louise d'un long regard d'amour; puis, lançant ses commandements d'une voix sonore, il défila à la tête du bataillon.

Perdu dans la foule, au bras du chevalier d'Esgrigny, la chanoinesse avait tout vu.

— Eh bien, madame, demanda d'Esgrigny à voix basse, il me semble que le commandant Marceau est très épris de cette ravissante jeune fille qui est, ma foi, la plus belle Lorraine que j'aie jamais rencontrée. Pensez-vous toujours que nous passerons ce soir?

— J'en suis sûre! dit la chanoinesse. Marceau est un galant homme qui laissera une femme se sauver.

— Et moi?

— Oh! vous, mon cher d'Esgrigny, vous êtes mon intendant et ne tirez pas à conséquence.

— Ce qui veut dire que je passe ou que je reste, cela importe peu.

La chanoinesse lui fit à rire et le chevalier tordit ses moustaches avec dépit.

— Mon cher, dit la chanoinesse en le tirant lentement à l'écart pour être plus à l'aise, mon cher, vous êtes insupportable. Vous prenez avec moi des airs de jalousie parfaitement ridicules.

— Cependant... il me semble avoir quelques droits... protesta d'Esgrigny.

— Quels droits! Vous plaisantez! Nous sommes en mission ici et vous êtes mon subordonné; le prince de Condé vous a déclaré que vous m'accompagniez uniquement pour vous rendre compte des militaires; mais que vous m'obéiriez en tout.

— Pardon, il ne s'agit pas du diplomate, mais de l'amant.

— Vous... mon amant... vous oubliez qui je suis! Et vous êtes! dit-elle avec une légèreté hautaine. Vous êtes un certain d'Esgrigny, si petit gentilhomme vraiment, que mieux vaudrait pour lui être un crocheur de valeur. Vous auriez été jeté à la Bastille, pour votre sale affaire d'escroquerie, si vous en aviez volé la pelure. On vous enverra, parce que dans cet temps-ci il faut faire flèche de tout bois; mais vous auriez tort de vous priser assez haut pour croire qu'une chanoinesse de Mirecourt, proche de la reine, cousine de l'Empereur d'Autriche, apparentée aux Condé, vous permettra jamais de vous afficher comme son amant. Si vous osiez l'insinuer, vous seriez bâtonné comme un laquais. Nous sommes en voyage, on a des heures d'ennui à passer; vous avez de la tournure, du l'esprit; je vous ai pris la main comme distraction, je vous prends par découvrement je cause avec vous comme je causerais avec mon perroquet, auquel je ferais donner du perail s'il en disait trop! Croyez-le bien, la chose n'a pas plus d'importance que cela.

La comtesse voyant d'Esgrigny pâle, furieux, rongeant son frein, lui dit :

— C'est fini? Plus rien, jamais sur ce chapitre-là! Allons faire nos préparatifs de départ. Et tenez-vous près de moi, respectueusement, comme il sied à un intendant. Je sais bien que ce soir le commandant Marceau tout bourgeois qu'il est, vous donnera une leçon de galanterie et de discrétion!

D'Esgrigny, étouffant sa colère, s'inclina et obéit.

Il croyait cette petite femme assez grande dame pour être capable de tout, même de donner du perail à un perroquet comme lui.

VI

LE GRAND PEUPLIER

Cette nuit qui sera la dernière avant l'investissement marque la fin du mois d'août.

Il est dix heures du soir.

Les volontaires de Marceau sont à l'avancée, face au mont Saint-Michel, que la cavalerie de l'ennemi occupe déjà; c'est Larivière, venant du rouloir, qui a placé les postes et les sentinelles.

Les sentinelles veillent : Verdun essaye de s'endormir; les dix coups de l'heure tintent avec horreur dans la ville, mentant par lentes vibrations dans l'espace; le bourdon de la cathédrale s'ébranle, tintinnabulement le couvre-feu; les roulements sourds du tambour annoncent l'extinction des lumières sonnée par les claires vibrations des trompettes.

Puis tout se tait; la ville, voilée d'ombre, s'enveloppe un instant de silence et de calme, n'est plus interrompu de loin en loin que par les bruits lourds des canons traînés sur les remparts.

Marceau, seul sous le *Grand Peuplier*, écoute les longs frissonnements de l'arbre dix fois séculaire qui a vu passer les invasions. Il a vu naître la ville à la liberté dont il est le symbole, parce que l'éternelle agitation de ses feuilles rappelle l'éternelle agitation du peuple pour conquérir ses droits. Les Romains, les Hunns ont ils trouvé son véritable nom : *Populus*?

Et c'est ce peuple qu'Alexis Bouvier, le poète lauréat de la *Camaïette*, a chanté dans les strophes qui retentiront toujours dans leur mémoire.

(*A suivre*) LOUIS NOIR.